

Département de l'Aisne

\*\*\*

Arrondissement de  
Saint-Quentin

\*\*\*

Canton de Bohain

\*\*\*

Commune de

**SEBONCOURT**

REPUBLIQUE FRANCAISE

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 JUIN 2011**

**Présents** : Monsieur Gérard FEUILLETTE, Président,  
Mesdames Cathy LEMAIRE, Viviane VENET, Valérie DESSENNE.  
Messieurs Bernard LEMAIRE, Hugues LEGRAND, Bernard GLADIEUX, Dominique  
MINCHEZ, Alvaro GONCALVES, Frédéric BRENOT, Jean-Francis BOULANGER,  
Jean-Bernard VENET.

**Absents excusés** : Mrs François LEFEVRE et Jean-Michel BOUCHEZ.

**Absente non excusée** : Mme Sylvie DUBOIS

**Secrétaire** : Monsieur Jean-Francis BOULANGER.

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> juin 2011

---

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2011 est approuvé.

#### **CONVENTION ECOLE NUMERIQUE DE TRAVAIL**

L'ENT 1<sup>er</sup> degré est un espace de travail commun à un ensemble d'utilisateurs qui ont un rôle dans la communauté éducative, comme cela existe déjà pour les collèges et lycées.

Sur cet espace privé (login, mot de passe), le personnel de l'Education Nationale, les élèves et les parents pourront accéder aux informations, contenus et services dont ils ont besoin.

L'école est déjà équipée du matériel nécessaire dans le cadre de l'école numérique rurale (ENR).

Le conseil municipal décide donc de souscrire à l'ENT cyberécole, charge le Maire de sélectionner la société et l'autorise à signer la convention avec le rectorat de l'Académie d'Amiens.

#### **CONVENTION FRAIS DE SCOLARITE**

Suite à la fermeture du regroupement scolaire Grougis, Aisonville, Fieulaine, Fontaine Notre Dame et Montigny en Arrouaise, les élèves de Grougis seront accueillis à l'école de Seboncourt dès la rentrée de septembre 2011. Les enfants des quatre autres communes iront à Fresnoy le Grand.

Le Maire est autorisé à signer la convention fixant la répartition des frais de scolarité des élèves de Grougis.

#### **DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES**

Sont allouées à la coopérative scolaire une subvention de 62 € pour la sortie des enfants de la classe de CP à la Maison Matisse à Bohain et une autre de 107 € pour celle des élèves de CM2 au parc d'Isle à Saint-Quentin, ces deux sommes représentant 70 % du coût du transport.

## **DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET 2011**

La décision modificative n° 1 au budget 2011 est votée comme suit :

<b><u>FONCTIONNEMENT DEPENSES</u></b>	<b>+ 1 600 €</b>
CHAP 011 charges à caractère général	+ 35 000 €
C/6067	+ 1 500 €
C/61523	+ 33 500 €
CHAP 65 autres charges de gestion courante	+ 100 €
C/6574	+ 100 €
CHAP 023 virement section d'investissement	- 33 500 €
<b><u>FONCTIONNEMENT RECETTES</u></b>	<b>+ 1 600 €</b>
CHAP 013 atténuations de charges	+ 1 600€
C/6419	+ 1600 €
<b><u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u></b>	<b>- 33 000 €</b>
<b>C/2315 Opération 036</b>	<b>- 33 000 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT RECETTES</u></b>	<b>- 33 000 €</b>
C/024	+500 €
C/021	- 33 500 €

## **CONVENTION TRIPARTITE GAZ DE FRANCE**

Autorisation est donnée au maire pour signer une convention tripartite de prélèvement automatique des factures d'énergie ou services entre GDF SUEZ, la Trésorerie et la Mairie ainsi que les avenants ou tous documents se rapportant à celle-ci.

## **ENQUETE PUBLIQUE : avis sur demande d'autorisation de la SCEA du Moulin Lointain**

Suite à l'enquête publique sur la demande présentée par la SCEA DU MOULIN LOINTAIN du en vue d'obtenir l'autorisation de la création d'un atelier de 250 vaches laitières et/ou mixtes et 250 bovins à l'engrais sur les parcelles n° D 505, 506, 623, 624, 625, 757, 759 et 760 du territoire de la commune du Nouvion en Thiérache au n° 2 Le Moulin Lointain, et de l'épandage des effluents de l'exploitation sur le territoire des communes de Le Nouvion en Thiérache, Boué, Barzy-en Thiérache, Prische (59), Digny, Mennevret, Bohain-en-Vermandois, Grougis, Seboncourt et Saint-Souplet,

Le conseil municipal, en vertu du principe de précaution, émet un avis défavorable à la demande d'épandage des effluents, celui-ci étant prévu près d'habitations, du canal des torrents pouvant entraîner un ruissellement (parcelle 11) vers le périmètre de protection du captage d'eau et le point de captage.

## **AVIS sur proposition de fusion de 12 syndicats ayant leur siège dans le Nord avec le SIAN/SIDEN (point ajouté à l'ordre du jour)**

Le conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Préfet du Nord concernant la fusion de 12 syndicats avec le SIAN/SIDEN, dans le cadre du projet de schéma départemental de l'intercommunalité du Nord.

**AFFAIRES DIVERSES**

- ⇒ Le Maire informe que les marchés suivants ont été attribués :
- enrobés coulés à froid rue de la Vallée : entreprise COLAS pour 33 651, 25 € TTC
  - marquage peinture routière : entreprise AXIMUM pour 12 137, 55 € TTC
  - acquisition d'un fourgon d'occasion : TDSA Peugeot pour 20 892, 93 € TTC

La séance est levée à 19 heures 35.

Le Secrétaire de séance,

  


POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le 9 juin 2011,  
Le Maire,  
Gérard FEUILLETTE

